

**INDUSTRIE & SERVICES****PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE**

Constat d'échec pour la rénovation des logements

La rénovation énergétique des logements n'est pas efficace, juge l'Ademe. Incompréhensibles, illisibles, introuvables, les aides n'atteignent pas leur public.

Catherine Sabbah
@csabbah

Faut-il changer ses fenêtres, isoler ses combles quand on habite une maison, opter pour une chaudière économe ? Cela dépend... des années. Car en matière de rénovation énergétique, les choix des ménages ont longtemps été influencés par les aides que l'Etat leur proposait. Elles varient souvent et, parfois, diminuent lorsque leur succès finit par coûter trop cher. Ainsi en est-il du CITE, le crédit d'impôt pour la transition énergétique, raboté de 1,7 milliard à 800 millions d'euros, dans le projet de loi de finances de 2019.

Cette enveloppe ne devrait plus financer l'installation de double vitrage, pourtant jugée efficace, si l'on en croit tous ceux qui en ont fait l'expérience. En revanche, les chaudières utilisant des énergies renouvelables seront éligibles à ce crédit

d'impôt à la grande joie de leurs fabricants...

4 milliards mobilisés

Environ 4 milliards d'euros sont mobilisés chaque année pour la transition énergétique dans l'habitat, sous forme de subventions, d'aides fiscales, TVA allégée, prêt à taux zéro, chèque énergie... Au total, 14,3 milliards pour l'ensemble des bâtiments et la durée du quinquennat. Un montant que le think tank I4CE estime sous-doté de 5 à 8 milliards.

Ces fonds publics et privés sont censés aider à la rénovation de 550.000 logements privés et autour de 100.000 maisons et appartements dont les travaux sont pris en charge par les bailleurs sociaux. Ces chiffres figuraient dès 2015 dans la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. A l'époque, le texte,



ambitieux, prévoyait de rendre le parc immobilier vertueux d'ici à 2050, l'amener au label BBC (bâtiment basse consommation) exigé depuis 2012 pour les constructions neuves, en agissant en priorité sur les « passoires thermiques ».

« Comme la moyenne est plutôt de 300.000 rénovations privées par an et 100.000 dans le social, on a pris du retard et il faudrait presque aller deux fois plus vite », explique Romain Riollet, responsable du projet efficacité énergétique de CLER, réseau d'entreprises et de collectivités qui œuvrent depuis 1984 pour la transition énergétique.

Plus encore que la quantité, l'efficacité même des travaux est remise en question. Tout autant que celle des diagnostiqueurs censés juger du résultat... Une récente étude de l'Agence de l'environnement et de la

« Les trois quarts des chantiers réalisés dans les maisons individuelles entre 2014 et 2016 n'ont pas permis de réduire significativement la consommation d'énergie. »

**AGENCE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE**

maîtrise de l'énergie révèle que « les trois quarts des chantiers réalisés dans les maisons individuelles entre 2014 et 2016 n'ont pas permis de réduire significativement la consommation d'énergie ». « Jusqu'en 2014, les aides à la rénovation étaient liées à un bouquet de travaux, il fallait faire les fenêtres et les combles... réfléchir à une approche globale, dont on sait qu'elle est la plus efficace. Ce n'est plus le cas », poursuit Romain Riollet.

A leur décharge, les ménages sont un peu perdus et peu guidés. La loi de 2015 prévoyait la mise en place d'un « service public de l'efficacité énergétique dans l'habitat », une forme de guichet unique qui n'existe toujours pas. « Sans compter les soutiens des collectivités locales, il existe six aides nationales qui passent par autant de canaux et de procédures, explique Frédéric Utzmann, cofondateur de la plate-forme [Effy](#), qui prodigue des conseils sur la marche à suivre. Parfois ce sont des avances, d'autres fois des remboursements, sur devis ou sur facture... » Trois Français sur dix ont restreint leur chauffage, selon le dernier rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique publié vendredi et 15 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert du froid dans leur logement au cours du dernier hiver. ■

Un nouveau « taux d'effort énergétique »

L'Observatoire national de la précarité énergétique publie un nouvel indicateur basé sur le « taux d'effort énergétique annuel », qui correspond à la part des ménages pauvres et modestes qui consacrent plus de 8 % de leur revenu aux factures énergétiques du logement. En 2017, ils étaient 3,3 millions de ménages (ou 6,7 millions de personnes), soit près de 12 % des foyers.



L'installation de double vitrage ne sera plus éligible au crédit d'impôt pour la transition énergétique.
Photo Xavier Popy/RÉA